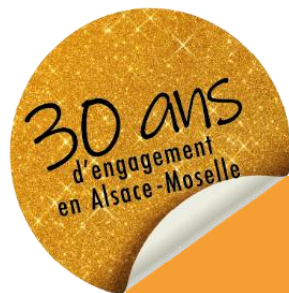


**régime
local**

le **+** qui **CHANGE** la **VIE**



Rapport d'activité 2025

sommaire

P 3

PRÉSENTATION DU RÉGIME LOCAL

- Un peu d'histoire
- Repères
- Qu'est-ce que le Régime Local?

P 11

FONCTIONNEMENT

- Le conseil d'administration
- L'équipe administrative
- Les représentations du Régime Local
- Les relations avec le Régime Général de Sécurité Sociale
- L'articulation avec les complémentaires santé

P 21

MISSIONS

- Rembourser des prestations complémentaires
- Contribuer au développement de la prévention
- Renforcer l'action sanitaire et sociale

P 41

FAITS MARQUANTS EN 2025

édito



Patrick Heidmann, Président

Une année anniversaire tournée vers l'action

Cette année revêt pour moi une dimension toute particulière : elle marque les 30 ans du conseil d'administration du Régime Local, mais aussi la fin de mon mandat à sa présidence.

Dans un contexte national marqué par des tensions économiques, une transformation du système de santé et des attentes croissantes en matière de protection sociale, cet anniversaire souligne la pertinence d'un modèle de gouvernance fondé sur la représentation des assurés.

En 2025 encore, nous avons renforcé nos investissements en matière de prévention afin de soutenir des initiatives répondant aux besoins de la population.

Nous avons attribué de nouveaux financements pour l'action sanitaire et sociale, qui permettent de renforcer des dispositifs d'accompagnement essentiels dans une période où les besoins des populations les plus fragiles évoluent. Nous avons ainsi pu participer aux projets de rénovation de plusieurs établissements de santé, afin d'améliorer durablement les conditions d'accueil et de prise en charge des patients mais aussi les conditions de travail des soignants.

Au moment de passer le relais, je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers les administrateurs, les équipes et nos partenaires. Le Régime local dispose de bases solides et d'une dynamique forte : je suis convaincu qu'il continuera à porter, au service de la santé, les valeurs de solidarité et de proximité qui font sa singularité.



Isabelle Lustig, Directrice

Consolider nos fondations pour mieux préparer l'avenir

L'année 2025 marque une étape symbolique pour notre institution : l'année des 80 ans de la Sécurité Sociale, nous célébrons aussi les 30 ans de l'instance de gestion du Régime Local d'Alsace-Moselle, qui rassemble un conseil d'administration et une équipe administrative d'une dizaine de personnes, direction comprise. Ensemble, ces personnes engagées pilotent le régime depuis trois décennies, avec l'appui des partenaires qui contribuent à son fonctionnement au quotidien.

Cet anniversaire souligne la solidité d'un modèle fondé sur la solidarité, la proximité et l'efficacité pour plus d'accès aux soins.

C'est dans cette optique que notre équipe a notamment accentué les travaux visant à garantir la fiabilité et la visibilité des droits au Régime Local, ainsi qu'une information claire et complète à l'attention des bénéficiaires. Elle s'est aussi mobilisée pour continuer à soutenir des projets utiles, concrets et innovants, qui répondent aux besoins de santé des territoires.

Les avancées réalisées en ces domaines, détaillées dans les pages de ce rapport d'activité, illustrent notre volonté d'adapter en permanence notre action aux réalités du terrain et de consolider les fondations d'un régime profondément ancré dans les valeurs qui font sa force et tourné vers l'avenir.

C'est avec émotion que je quitte les équipes engagées du Régime Local, après neuf années passées à la direction de cette institution qui compte en Alsace Moselle. Amenée à exercer de nouvelles fonctions de direction générale en avril 2026 dans le secteur sanitaire et médico-social en Alsace, je conserverai un attachement particulier aux valeurs et aux actions portées collectivement durant ces années. Je pars avec le sentiment du devoir accompli, fière des avancées réalisées grâce à l'engagement des équipes sur l'impulsion constante de son conseil d'administration.

Un peu d'histoire...

Le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace Moselle est **issu de l'histoire** des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Pendant le rattachement de ces territoires à l'Empire Allemand, de 1871 à 1918, la population a bénéficié du système d'assurance maladie des **lois de Bismarck**.

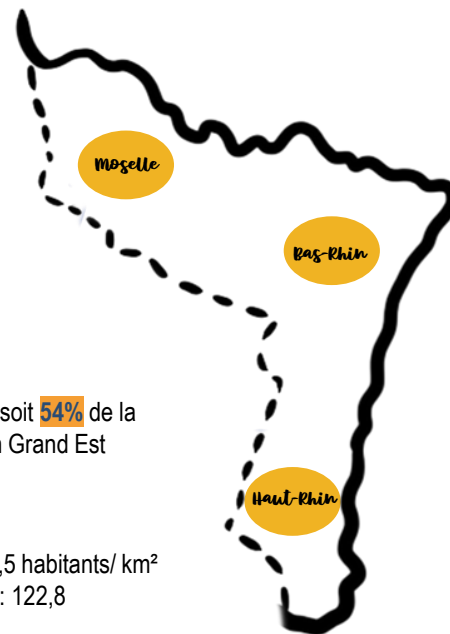
Ces lois allemandes assuraient une **très forte socialisation de la prise en charge des dépenses de soins**, laissant une fraction modeste à la charge des assurés.

La **loi du 17 octobre 1919** a maintenu le droit local et fixé un régime transitoire en Alsace Moselle.

Après la Seconde Guerre Mondiale, lors de la création du régime général de Sécurité sociale, la population locale s'est mobilisée pour conserver son régime particulier. Un **décret du 12 juin 1946 l'a maintenu à titre provisoire**, dans l'attente que le régime général s'aligne sur son haut niveau de solidarité. Cette perspective ne s'est pas réalisée. Le Régime Local a **été pérennisé par une loi du 31 décembre 1991**.

Repères

La circonscription du Régime Local d'Alsace-Moselle



1 605 communes

3 millions d'habitants soit **54%** de la population de la région Grand Est

14 496 km²

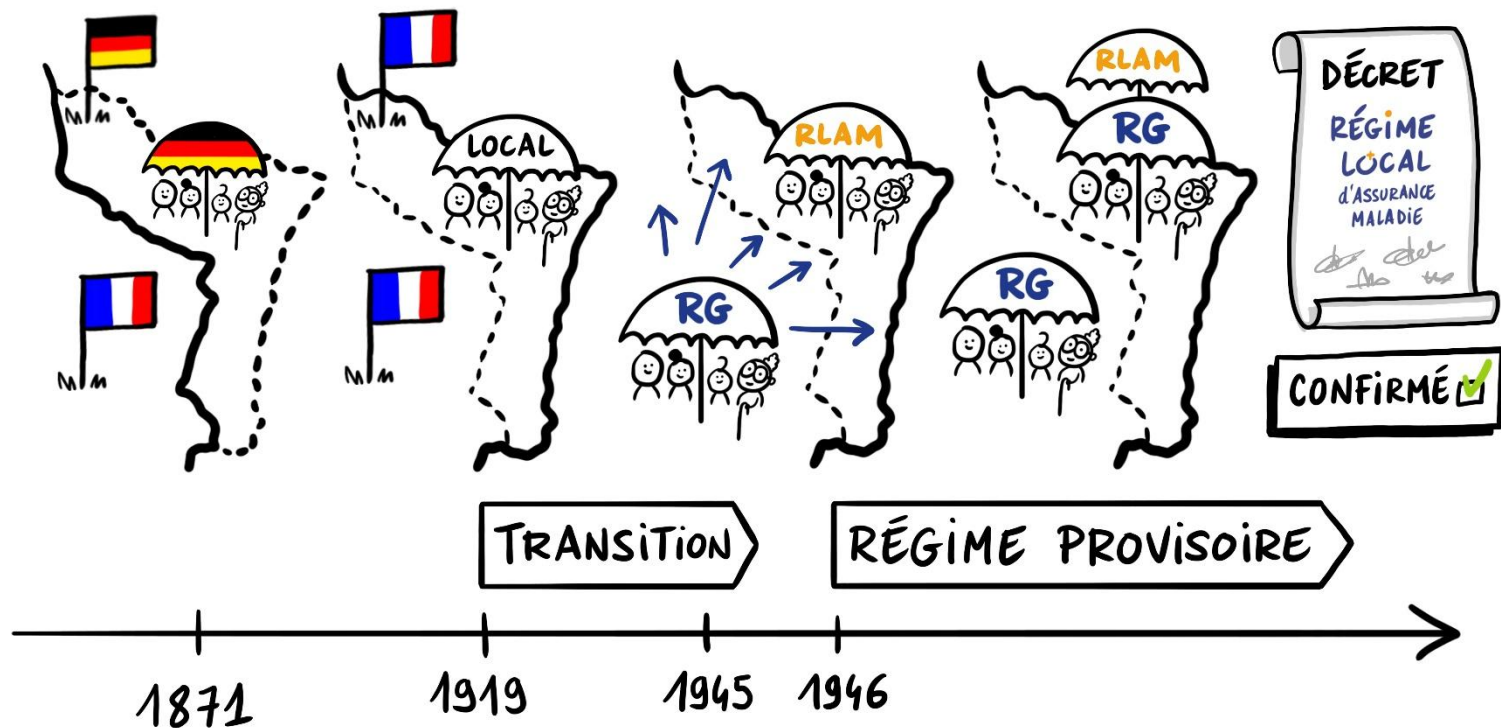
206,6 habitants/km²

Région Grand Est : 96,5 habitants/ km²

France métropolitaine : 122,8 habitants/km²

Source : Insee 2026

L'HISTOIRE du RÉGIME LOCAL d'ASSURANCE MALADIE (RLAM)



Qu'est-ce que le Régime Local ?

C'est un **régime d'assurance maladie**, à la fois :

- **obligatoire** : il est prévu par le **Code de la Sécurité Sociale**,
- **complémentaire** : il verse des prestations **au-delà du régime général**, dans la limite des tarifs de la Sécurité Sociale,
- **et solidaire** : il est **structurellement solidaire** envers les chômeurs, les retraités, les personnes aux faibles ressources et les familles.

retrouvez les témoignages de Gérard et Adeline qui nous parlent de la solidarité (disponibles sur la chaîne YouTube du Régime Local)



Le + de la solidarité

Pour Gérard, prendre sa retraite a été un sacré cap à passer, avec la sérénité pour l'ordonner.

Depuis Gérard, qui a travaillé longtemps, bénéficie d'un salaire de retraite. Il a aussi accès à des prestations complémentaires, qui viennent en aide à sa retraite. La solidarité pour tous est au cœur du Régime Local.

regime-local.fr

LE + QUI CHANGE LA VIE

Le + de la solidarité

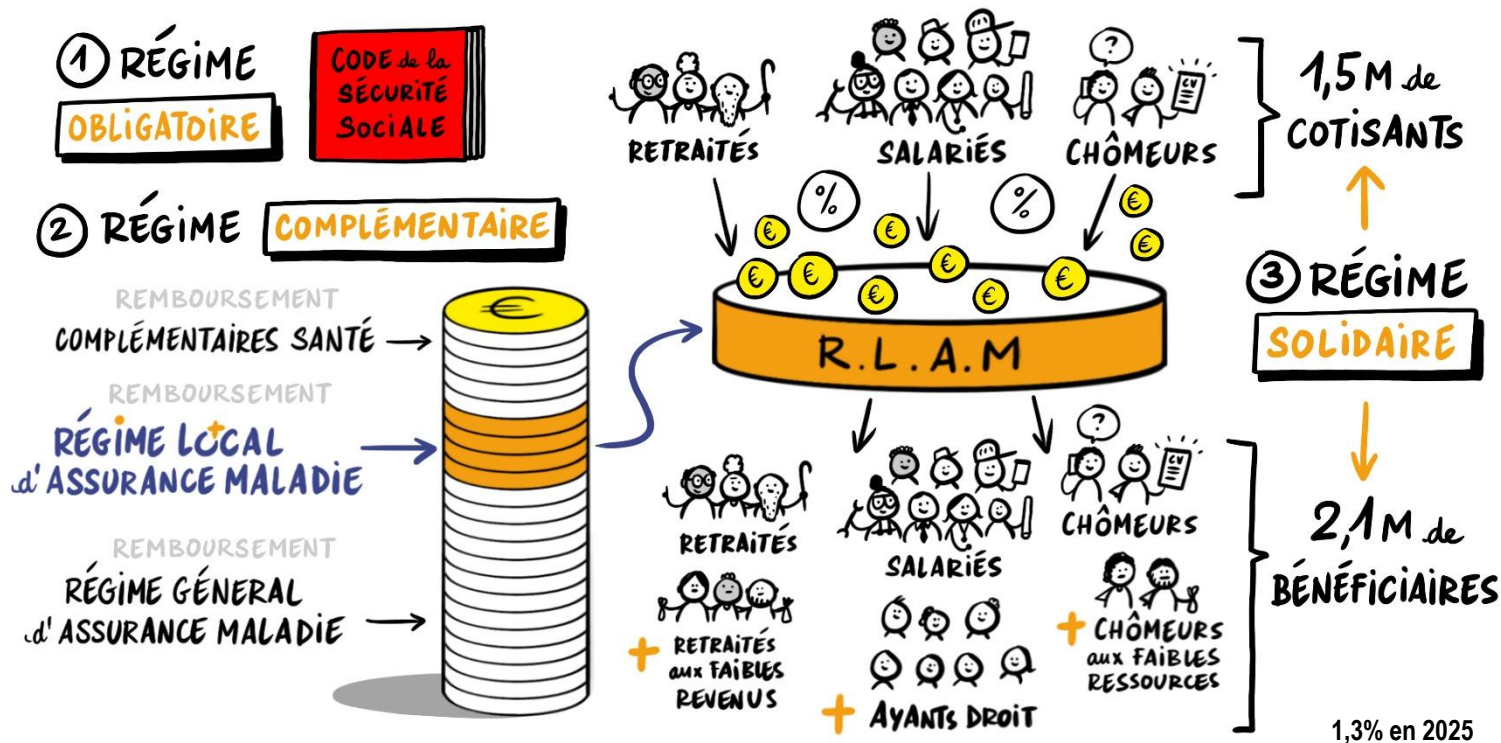
Pour Adeline, accueillir des jumelles a été un grand bonheur, mais aussi un grand bouleversement.

Pour Adeline, cette « grande aventure » a été accompagnée par le Régime Local. Elle a pu bénéficier d'un accompagnement personnalisé, qui lui a permis de mieux comprendre les démarches à effectuer, et de bénéficier d'un soutien financier pour l'accueil des jumelles. La solidarité pour tous est au cœur du Régime Local.

regime-local.fr

LE + QUI CHANGE LA VIE

Le FONCTIONNEMENT du RÉGIME LOCAL d'ASSURANCE MALADIE (RLAM)



La population protégée par le Régime Local d'Alsace-Moselle

Le Régime Local compte un peu plus de **2,1 millions de bénéficiaires** (salariés, chômeurs, invalides, retraités, ainsi que les membres de leur famille à leur charge) dont : **1,65 million d'assurés** (78%) et **464 000 ayants-droit** (22%).

Plus de la moitié des bénéficiaires sont des **actifs** et **24%** sont **retraités**.

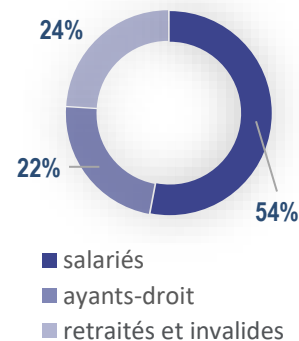
92% des bénéficiaires sont affiliés à une Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) d'un des trois départements d'Alsace-Moselle. **8%** relèvent d'une autre CPAM.

CPAM	Nombre	% parmi la population au Régime général	salariés	ayants-droit	retraités et invalides
Moselle	617 533	62%	53%	22%	25%
Bas-Rhin	834 184	73%	55%	22%	23%
Haut-Rhin	489 213	65%	54%	22%	24%
Alsace-Moselle	1 940 930	67%	54%	22%	24%
Total France	2 120 526		54%	22%	24%

Source : fichier Cnam 01/2026

En Alsace-Moselle, **67%** des assurés du Régime Général (*) sont bénéficiaires du Régime Local.

(*) : les assurés du Régime Général intègrent les travailleurs indépendants depuis le 1/1/2020.



Les dépenses du Régime Local d'Alsace-Moselle

En 2025, les **dépenses** du Régime Local d'Alsace-Moselle se sont élevées à **566,2 millions** d'euros soit une **augmentation de +4,83%** par rapport à 2024, essentiellement due à la forte hausse des dépenses de soins de ville et du ticket modérateur hospitalier ainsi qu'au financement d'actions sanitaires et sociales en 2025.

NATURE DES CHARGES	Montant en euros	Taux d'évolution 2024/2025	Structure
Remboursement du ticket modérateur des prestations maladie (soins de ville)	420 723 029	3,63%	74,30%
Participation aux frais de séjours hospitaliers	85 959 267	7,45%	15,18%
Remboursement du forfait journalier hospitalier	44 460 049	0,48%	7,85%
Financement d'actions de prévention	3 508 550	14,55%	0,62%
Financement actions sanitaires & sociales	2 165 100	0%	0,38%
Autres charges ⁽¹⁾	9 427 446	37,29%	1,67%
Total des charges	566 243 442	4,83%	

Source : Rapport financier sur les comptes 2025 du Régime Local

99,3% des charges servent à financer les dépenses de santé des assurés, qui s'élèvent en moyenne à **263€** par personne en 2025.

0,7% seulement des charges est consacré au fonctionnement du régime.



⁽¹⁾ Les autres charges recouvrent les dépenses de fonctionnement, les dotations aux provisions, les charges financières et l'impôt sur les sociétés.

Les produits perçus par le Régime Local d'Alsace-Moselle

Le Régime Local est financé par une **cotisation payée par les salariés, les retraités et les chômeurs sur leurs revenus dé plafonnés** : salaires, allocations chômage, préretraites, retraites de base et complémentaires. Les retraités et les chômeurs les plus modestes sont exonérés de cotisation. Il n'y a pas de cotisation patronale.

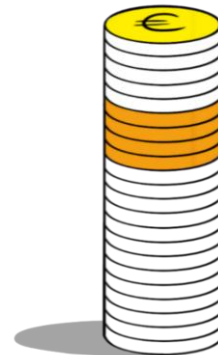
Les **produits** perçus par le Régime Local s'élèvent à **545,1 millions** d'euros en 2025, en hausse de **+3,74%** par rapport à 2024.

NATURE DES PRODUITS	Montant en euros	Taux d'évolution 2024/2025	Structure
Cotisations sur salaires	384 834 964	1,74%	70,60%
Cotisations sur retraites et revenus complémentaires	127 490 756	9,28%	23,39%
Cotisations sur revenus remplacement (chômage)	4 686 503	6,00%	0,86%
Cotisations – apprentissage	6 529 173	1,57%	1,20%
Autres produits (3)	21 512 305	9,73%	3,95%
Total des produits	545 053 702	3,74%	

Source : Rapport financier sur les comptes 2025 du Régime Local

71% des produits proviennent des cotisations prélevées sur les salaires.

23% des produits proviennent des cotisations prélevées sur les retraites et revenus complémentaires.



⁽³⁾ Les autres produits sont composés des produits financiers, des recours contre tiers et des reprises sur provisions.

Résultats de l'année 2025

Le conseil d'administration prend les décisions de gestion nécessaires pour préserver l'équilibre financier du régime : modulation du taux de cotisation, modulation du taux de remboursement, ou encore placement des réserves financières.

En 2025, le **résultat d'exploitation** (différence entre d'une part les cotisations perçues et d'autre part les prestations remboursées) est **déficitaire de 32,5 millions**. Cela signifie qu'en 2025, le remboursement des prestations est supérieur aux rentrées de cotisations.

Le **déficit d'exploitation** en 2025 s'explique principalement par une **augmentation importante des dépenses** de santé notamment **de soins de ville et du ticket modérateur hospitalier** ainsi que par les dépenses engagées au titre de **l'action sanitaire et sociale** : 2,1 millions d'euros en 2025.



Le conseil d'administration

Depuis 1995, le Régime Local est géré par un conseil d'administration aux compétences singulières au regard de celles des conseils du Régime général.

Dans un cadre défini par le Code de la Sécurité Sociale, le conseil d'administration :

- nomme son Directeur et son Directeur Comptable et Financier,
- détermine le niveau des prestations et des cotisations, ainsi que les exonérations pour insuffisance de ressources,
- décide du placement des réserves et provisions,
- décide de financer des actions de santé publique.

Il est consulté sur les évolutions législatives ou réglementaires le concernant.



COMPOSITION du conseil d'administration

Le conseil d'administration se compose en principe de **33 membres**⁽⁴⁾ titulaires et 23 suppléants, représentatifs de la population couverte par le Régime Local. Le conseil a été **installé par la Mission Nationale de Contrôle le 9 février 2022**⁽⁵⁾. Son mandat est de 4 ans.

25 MEMBRES DÉLIBÉRANTS

23 représentants titulaires et autant de suppléants, représentants des assurés sociaux et désignés par les unions professionnelles départementales du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle des organisations syndicales nationales de salariés représentatives :

M. Patrick HEIDMANN est
Président du conseil
d'administration.

Les vice-présidents sont :

1. M. Jean-Martin ADAM
2. M. Yves BERNAUER
3. M. Alain MONPEURT

4. Article D325-3 du Code de la Sécurité Sociale

5. Arrêté n°03/2022 du 22 janvier 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration du Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace Moselle

Pour la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires

Mme Sabine GIES
M. Guy KAUTH
Mme Caroline LONGHI
M. Jean-Luc RAYMONDAUD
Mme Sandrine ROCHE
M. Patrick FLETSCHINGER
M. Jean-Marc RUHLAND

Suppléants

Mme Christelle HOLTZWEILER
M. Fouad BENHARRAK
M. Jean-Luc RUE
M. Claude GUELEN
Mme Nathalie LE DUC
Mme Mélanie BLANDIN
Mme Isabelle RENTZ LEMERLE

Pour la Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires

Mme Estelle GALLOT
M. Fathi RAHMOUN
Mme Yolande ROSENBLATT
M. Patrick HEIDMANN
M. Emmanuel GRANDJEAN
M. Daniel AUBRY

Suppléants

M. Jacques WAGNER
Mme Danielle URSHEL
M. Laurent FEISTHAUER
M. Jean-Luc BIELITZ
Mme Rebiha SAICHE
M. Alain SCHAAB

Pour la Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT – FO)

Titulaires

M. Jacques CASTELLI
M. Michel POULET
M. Yves BERNAUER
M. Christophe DEMAUTIS

Suppléants

Mme Maria CASOLI
Mme Tania DOUVIER
M. Léon RAUCH
M. Lucas ELMLINGER

Pour la Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres (CFE - CGC)

Titulaires

M. Alain MONPEURT
M. Franck VANDERSOUEP
Mme Véronique CHAIGNEAU

Suppléants

M. Bruno VINCKEL
Mme Catherine LANCIA
Mme Maryline MOREL

Pour la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaires

M. Jean-Martin ADAM
M. Serge DIDOT
Mme Emmanuelle VIERLING- KOVAR

Suppléants

M. Laurent WALTER
M. Mike BOHNER
M. Valentin GALL

- une personne qualifiée appartenant à une organisation de salariés désignée par le Préfet de Région :
M. Dominique BUB, représentant de la Fédération de l'Education Nationale (Union Nationale des Syndicats Autonomes)
- un représentant de la Mutualité désigné par la Fédération Nationale de la Mutualité Française :
Mme Céline HARDY

8 MEMBRES CONSULTATIFS

- un représentant des Associations Familiales désigné par l'Union Nationale des Associations Familiales :
Mme Monique METZ
- un médecin conseil désigné par la Directrice Régionale du Service Médical Grand Est :
M. le Dr Denis SCHNEIDER
- un représentant désigné conjointement par les conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) des trois départements :
Non désigné à ce jour
- le Directeur et le Directeur Comptable et Financier du Régime Local sont désignés par le Conseil d'Administration parmi les agents en activité des Caisses Primaires d'Assurance Maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, de la Moselle ou de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail d'Alsace-Moselle :
Mme Isabelle LUSTIG, Directrice de la Carsat Alsace Moselle
M. Jean-Claude JULLY, Directeur Comptable et Financier de la Carsat Alsace Moselle
- trois ⁽⁷⁾ représentants des employeurs désignés par les Unions Départementales du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle :
M. Thierry BRICOLA

7. Seul 1 représentant a été désigné en février 2022

LES COMMISSIONS



LA COMMISSION PERMANENTE

Titulaires

M. Patrick HEIDMANN
M. Jean-Martin ADAM
M. Yves BERNAUER
M. Alain MONPEURT
Mme Sabine GIES
M. Dominique BUB
Mme Céline HARDY

Suppléants

M. Fathi RAHMOUN
Mme Emmanuelle VIERLING-KOVAR
M. Michel POULET
Mme Véronique CHAIGNEAU
M. Jean-Luc RAYMONDAUD
Pas de suppléant
Pas de suppléant

LA COMMISSION FINANCIERE

Titulaires

M. Jean-Marc RUHLAND
M. Fathi RAHMOUN
M. Franck VANDERSOUEP
Mme Emmanuelle VIERLING-KOVAR
M. Christophe DEMAUTIS
M. Dominique BUB
Mme Céline HARDY

Suppléants

M. Guy KAUTH
Mme Danielle URSCHER
M. Alain MONPEURT
M. Jean-Louis GARNIER
M. Jacques CASTELLI
Pas de suppléant
Pas de suppléant



LA COMMISSION PREVENTION

Titulaires

M. Jean-Luc RUE
Mme Yolande ROSENBLATT
Mme Véronique CHAIGNEAU
M. Jean-Martin ADAM
M. Jacques CASTELLI
M. Dominique BUB
Mme Céline HARDY

Suppléants

Mme Caroline LONGHI
M. Daniel AUBRY
M. Franck VANDERSOUEP
M. Serge DIDOT
M. Michel POULET
Pas de suppléant
Pas de suppléant



L'ACTIVITÉ du conseil d'administration en 2025

Les réunions du conseil d'administration ont pour rôle de permettre aux administrateurs de veiller à **la situation financière du régime** : les résultats comptables et financiers sont minutieusement examinés à chaque séance afin de garantir un juste taux de cotisation aux bénéficiaires et de piloter l'équilibre du Régime au regard des charges et produits de l'exercice.

Le conseil analyse chaque année le projet de Loi de financement de la Sécurité sociale et ses impacts sur le Régime Local.

Il statue également sur les demandes de financement **d'actions de prévention en santé publique** afin de soutenir des projets ce faveur à la santé des assurés sur le territoire Alsacien Mosellan.

Plusieurs sujets d'envergure ont fait l'objet de travaux du conseil d'administration, notamment :

- L'organisation de la célébration des 30 ans de l'instance de gestion du Régime Local, sur le thème : « Le Régime Local : 30 ans d'engagement en Alsace-Moselle »,
- Sur le champ sanitaire et social, les administrateurs ont validé leur soutien à notamment deux projets innovants : l'évaluation du déploiement de Panacée, (PIAteforme d'iNformAtion du CancEr BronchiquE) dont l'objectif est d'améliorer le diagnostic et l'égalité d'accès aux soins pour les personnes atteintes de cancer, et l'acquisition par les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg d'un robot chirurgical.
- En 2024, le conseil avait acté le financement de projets immobiliers pour la rénovation et la modernisation de deux hôpitaux en Alsace. En 2025 a été acté le financement d'un projet comparable d'un établissement mosellan.

Le conseil d'administration s'est réuni 4 fois en 2025 :

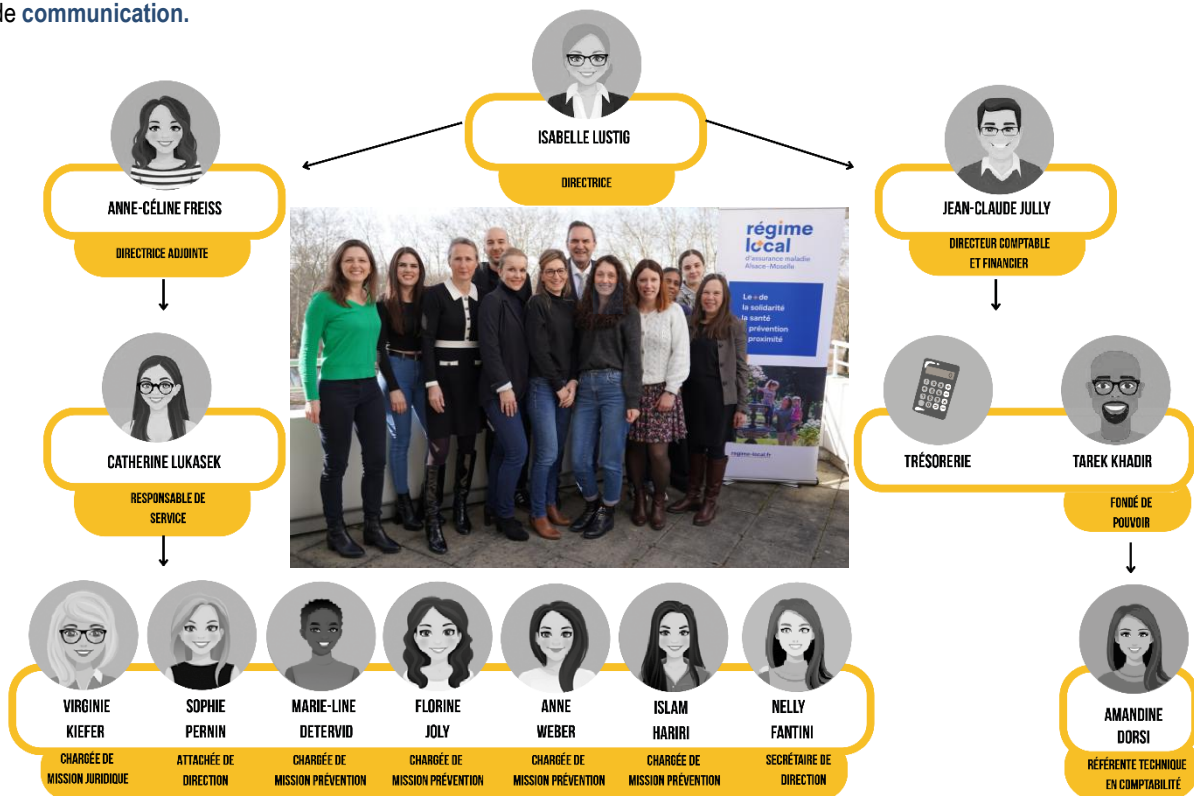
- le 25 mars,
- le 27 juin,
- le 14 octobre,
- et le 19 décembre.

Et s'est prononcé 1 fois selon la procédure de vote à distance (le 25 août) pour permettre le financement de 3 actions de prévention santé.

L'équipe administrative

Les missions principales de l'équipe administrative sont d'apporter le **soutien technique** nécessaire au **conseil d'administration** pour qu'il prenne les décisions de gestion, puis de les mettre en œuvre.

A cette fin, elle mobilise ses compétences dans les domaines **juridique, statistique, comptable, de santé publique** ou encore de **communication**.



Avril 2025

Les représentations du Régime Local

Le Régime Local est un **acteur de la vie institutionnelle régionale**, participant aux instances décisionnelles de la santé publique et de l'éducation à la santé.

Il est représenté notamment au sein de l'**Agence Régionale de Santé Grand Est** (Conseil de Surveillance, Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie, Commissions de Coordination, Commissions Spécialisées, Conseils Territoriaux de Santé). Elle siège également au **Comité d'Histoire de la Sécurité Sociale Alsace Moselle**, à la **Commission du Droit Local** ainsi qu'à l'**Union Nationale des Organismes Complémentaires d'Assurance Maladie** (UNOCAM).

Cette participation à l'UNOCAM a permis au Régime Local de faire entendre sa voix via les **36 délibérations émises** par l'UNOCAM en 2025. Chaque avis donné est le résultat d'analyses et échanges avec le président du Régime Local pour définir le positionnement du Régime Local. Ces délibérations concernent principalement les tarifs des dépenses de santé et leur prise en charge dans le cadre de négociations conventionnelles avec les professions de santé.



Les relations avec le Régime Général de Sécurité Sociale

Pour le fonctionnement quotidien, le Régime Local est adossé aux organismes de sécurité sociale :

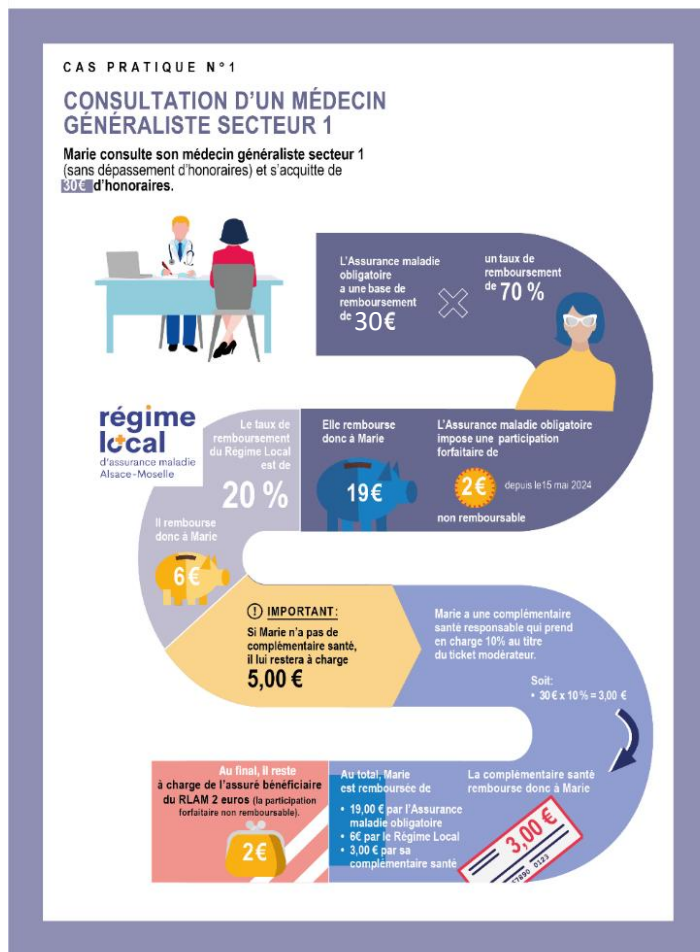
- les **Caisse Primaires d'Assurance Maladie** (CPAM) affilient les assurés et leur servent les prestations du régime ;
- la **Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail** (CARSAT) d'Alsace Moselle vérifie les droits des nouveaux retraités et prélève leur cotisation ;
- l'URSSAF - caisse nationale, via ses **Unions de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales** (URSSAF), centralise les cotisations du régime précomptées sur les salaires, pensions et autres revenus de remplacement.

En contrepartie, le Régime Local rémunère ces services en versant à la Caisse nationale d'Assurance Maladie une contribution égale à **0,5%** du montant des prestations versées et à la CARSAT Alsace Moselle une contribution égale à 0,5% du montant des cotisations prélevées.

Cette organisation permet naturellement de limiter les frais de fonctionnement.

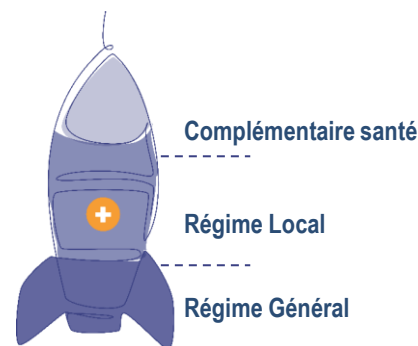
En 2025, cette
rémunération s'élève à
3,2 millions d'euros.





L'articulation avec les complémentaires santé

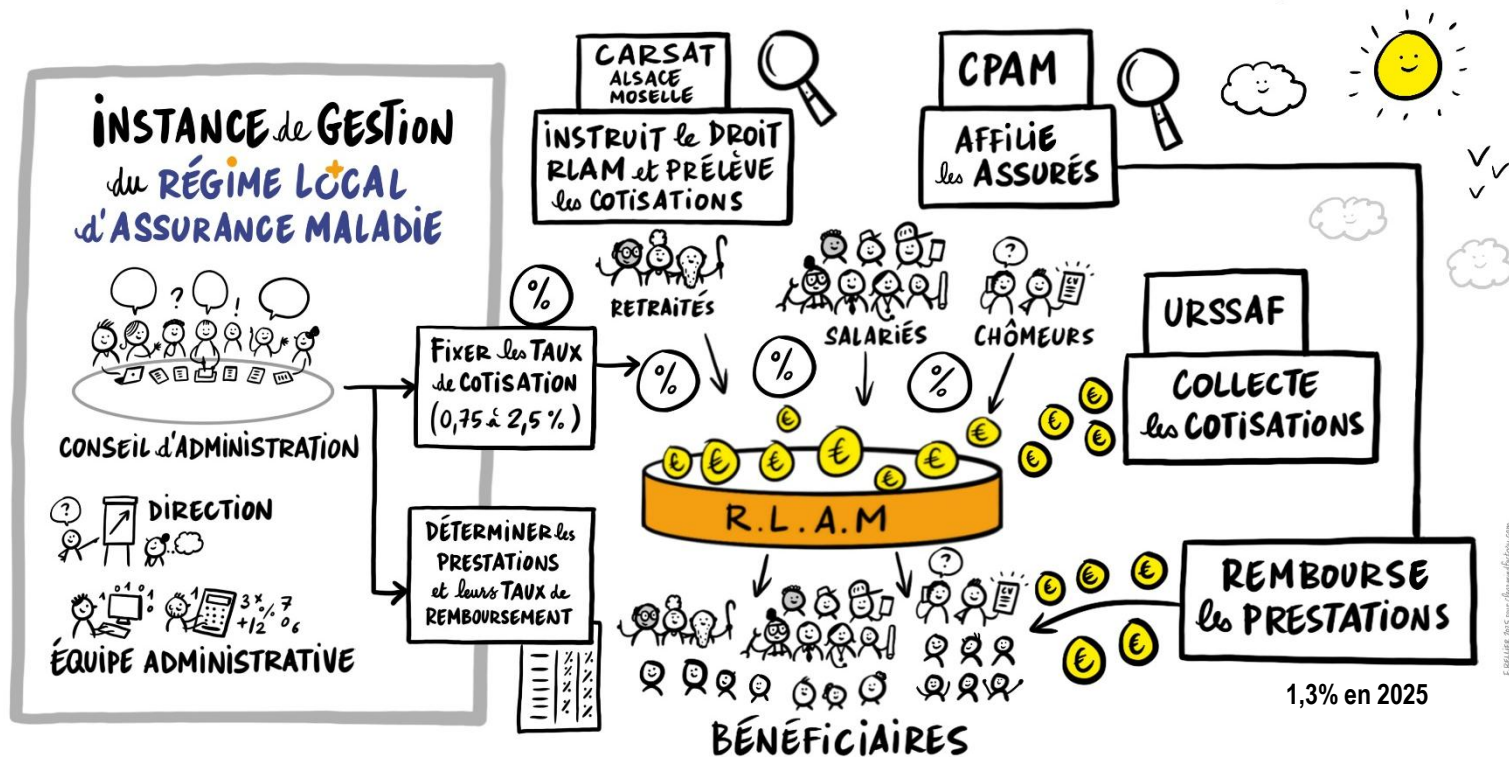
La prise en charge du Régime Local vient se placer entre la prise en charge par le Régime Général et la prise en charge par la complémentaire santé, le cas échéant.



Les complémentaires santé doivent tenir compte des garanties prises en charge par le Régime Local, et **appliquer une modulation du tarif**. Concrètement, cela signifie qu'un assuré au Régime Local doit payer moins cher son adhésion à une complémentaire santé, puisqu'une partie de ses soins est déjà remboursée par le Régime Local.

Pour obtenir ce tarif réduit, il fournit à sa complémentaire santé l'attestation de droits à l'assurance maladie (disponible en ligne sur ameli.fr ou auprès de sa CPAM) sur laquelle est fait mention du Régime Local.

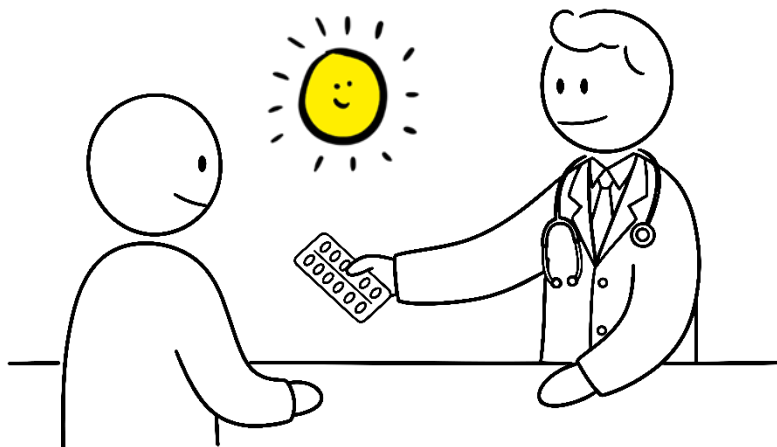
Le FONCTIONNEMENT du RÉGIME LOCAL d'ASSURANCE MALADIE (RLAM)



Rembourser des prestations complémentaires

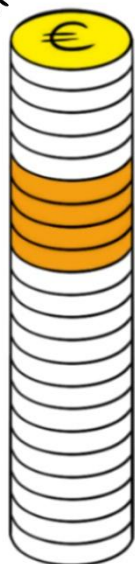
Le Régime Local verse des prestations complémentaires, au-delà du régime de base de la Sécurité sociale, dans la limite des tarifs de sécurité sociale.

Il prend en charge tout ou partie du ticket modérateur de ville, la totalité du ticket modérateur hospitalier, ainsi que le forfait hospitalier et le forfait patient urgence.



MISSION 1: Accès aux Soins et REMBOURSEMENT

Vos DÉPENSES de SANTÉ



DÉPASSEMENTS d'HONORAIRES

+ OPTIQUE 60% + AUDITION 30% + SOINS de CONFORT

RLAM

BASE de REMBOURSEMENT

TICKET MODÉRATEUR

PARTICIPATION FORFAITAIRE / FRANCHISE

TAUX de REMBOURSEMENT du RÉGIME GÉNÉRAL

SOINS de VILLE



COMPLÉMENTAIRES SANTÉ / VOUS

CONSULTATION
"♥"
20%

MÉDICAMENTS
20% à 50%

VOUS

RÉGIME GÉNÉRAL
De 0% à 100%

SOINS HOSPITALIERS



FRAIS HOSPITALIERS
20%

FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER
100%

FORFAIT PATIENT URGENCES
100%



RÉGIME GÉNÉRAL
De 0% à 100%

Le taux de remboursement du Régime Local varie entre 20 et 50%.

Ses assurés sont ainsi remboursés à 90% pour les soins de ville et à 100% en cas d'hospitalisation. Le Régime Local prend également en charge le forfait journalier hospitalier et le forfait patient urgence.

¹ Les taux de remboursement du régime général sont moindres hors parcours de soins, ceux du Régime Local restent identiques.

² Participation forfaitaire de 32€ pour les actes >=120€

Tableaux de prise en charge des prestations par le Régime Local Alsace-Moselle

1. Honoraires et indemnités de déplacement

	Taux de remboursement du RÉGIME GÉNÉRAL ¹	Taux de remboursement du RÉGIME LOCAL	Taux de remboursement TOTAL
Médecins généralistes ou spécialistes – sages-femmes..	70%	20%	90%
Chirurgiens-dentistes.....	60%	30%	90%
Actes de télésurveillance.....	60%	30%	90%
Auxiliaires médicaux (infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues)	60%	30%	90%
Psychologues (dispositif Mon soutien psy)	60%	30%	90%
Indemnités kilométriques.....	100%	/	100%

2. Actes techniques

Acte dont le tarif est inférieur à 120€.....	70%	20%	90%
Acte dont le tarif est supérieur ou égal à 120€ (acte lourd)	100% - 32€	32€	100% dont 32€ ²

3. Médicaments

Médicaments :			
- reconnus irremplaçables et coûteux.....	100%	/	100%
- à service médical rendu majeur ou important, préparations magistrales	65%	25%	90%
- à service médical rendu modéré	30%	50%	80%
- à service médical faible.....	15%	/	15%

4. Analyses et prélèvements de laboratoire

	Taux de remboursement du RÉGIME GÉNÉRAL ¹	Taux de remboursement du RÉGIME LOCAL	Taux de remboursement TOTAL
Actes en B (biologie)	60%	30%	90%
Actes en P (anatomie et cytologie pathologiques)	70%	20%	90%
Prélèvement effectué par du personnel médical, chirurgiens- dentistes, sages-femmes.....	70%	20%	90%
Prélèvement effectué par du personnel non médical...	60%	30%	90%

5. Autres frais médicaux

Accessoires, pansements, petit appareillage.....	60%	30%	90%
Prothèses auditives - orthopédie - optique.....	60%	30%	90%
Prothèses dentaires.....	60%	30%	90%
Grand appareillage.....	100%	/	100%

6. Frais de transport

Transports urgents.....	100%	/	100%
Transports sanitaires programmés.....	55%	45%	100%

7. Hospitalisation

Frais de séjour, frais de salle d'opération, honoraires des praticiens et auxiliaires médicaux, frais d'analyse et d'examens de laboratoire réalisés pendant le séjour hospitalier	80%	20%	100%
Forfait journalier hospitalier	0€	23€	23€
Forfait journalier hospitalier en établissement psychiatrique..	0€	17€	17€
Forfait patient urgences (FPU tarif plein / minoré).....	0€	23€ / 9,96€	23€ / 9,96€

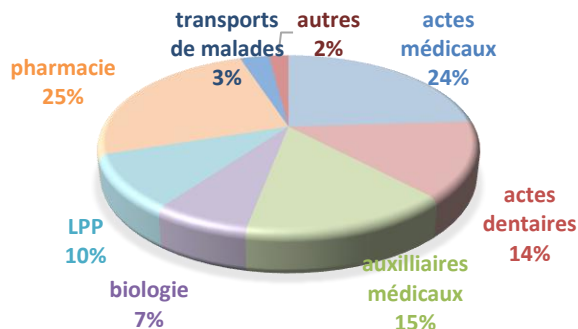
8. Cure thermique

Forfait de surveillance, consultations, soins techniques thermaux	70%	20%	90%
Forfaits thermaux (codes actes TH1 à TH5)	65%	25%	90%

130,4 millions d'euros de prestations pour les soins hospitaliers
86 millions d'euros versés aux hôpitaux publics ou privés à but non lucratif
44,4 millions d'euros versés au titre des forfaits journaliers hospitaliers

420,7 millions d'euros de prestations pour les soins de ville

retrouvez le témoignage de Marie-Line, qui nous parle des remboursements des soins à l'hôpital (disponible sur la chaîne YouTube du Régime Local)



La répartition des dépenses par type d'actes s'est modifiée entre 2023 et 2025. En raison de l'augmentation de la prise en charge à 30% (au lieu de 20%) des soins dentaires, ces actes pèsent plus lourd dans les dépenses du Régime Local (14% au lieu de 9% en 2023).

La pharmacie, qui représente le quart des dépenses de soins de ville du régime, affiche une dynamique particulièrement soutenue (+12%) tout comme les actes médicaux (+5,8%) en raison de la revalorisation tarifaire des consultations et de certains actes techniques au mois de décembre 2024 et janvier 2025.

Les actes de biologie sont pour leur part en baisse de -3,5% en raison de la baisse de tarifs de biologie intervenue en septembre 2024.

L'accès aux soins et la solidarité

Le Régime Local favorise ainsi l'accès aux soins : ses bénéficiaires sont mieux remboursés, ce qui évite qu'une partie de la population renonce à recourir à des soins en raison de leur coût. Comme il repose sur la solidarité, il est particulièrement protecteur des chômeurs, des retraités, des personnes à faibles ressources et des familles.

A l'écoute des bénéficiaires et partenaires

L'instance de gestion du Régime Local est à l'écoute de ses bénéficiaires et partenaires (notamment via la rubrique « Contact » du site internet du Régime Local). Elle répond aux sollicitations concernant par exemple la réglementation applicable, les conditions de droit au Régime Local ou encore les conditions de prélèvement de la cotisation.

1 847 sollicitations ont ainsi été traitées en 2025

En retour, les interlocuteurs soulignent régulièrement la clarté des informations reçues, la réactivité des réponses, l'intervention efficace de l'instance de gestion du Régime Local auprès des organismes partenaires pour débloquer des dossiers, ou encore le suivi personnalisé des demandes.

La communication du Régime Local

Le Régime Local d'Assurance Maladie est présent et actif sur les réseaux sociaux. Il partage notamment ses actualités via Facebook et LinkedIn, mais aussi les actualités de ses partenaires et des informations sur les actions auxquelles il contribue sur le territoire alsacien et mosellan.

**En 2025, le Régime Local est suivi par près de
1 400 abonnés sur Facebook
et plus de 700 sur LinkedIn.**

Exemple d'une publication sur
la page du Régime Local
d'Assurance Maladie d'Alsace-
Moselle.



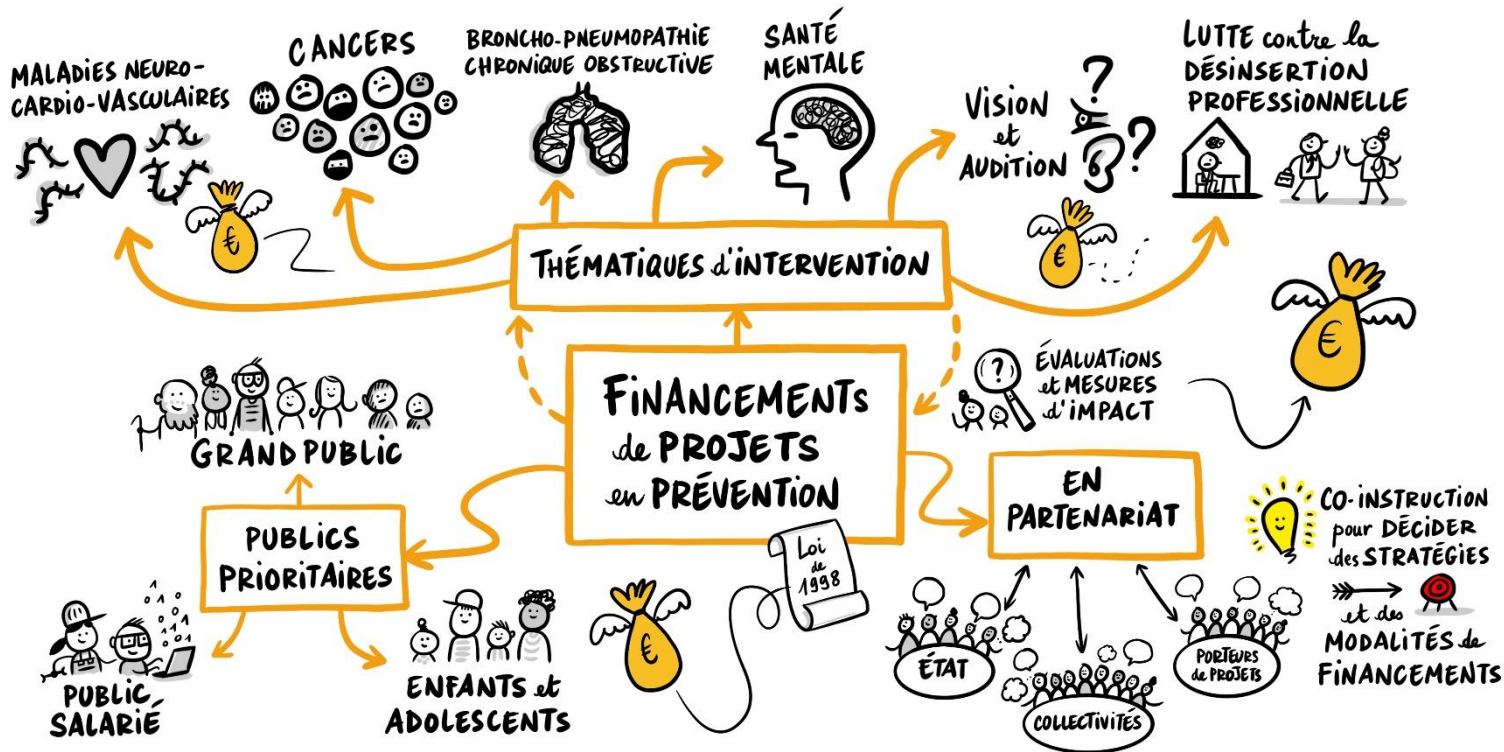
Contribuer au développement de la prévention

Champ d'intervention

Les administrateurs du Régime Local d'Assurance Maladie ont la possibilité d'affecter des crédits pour le **financement de programmes de santé publique depuis 1998**. Au fur et à mesure des années, ils ont priorisé des axes en tenant compte des pathologies les plus prégnantes sur les territoires alsacien et mosellan.

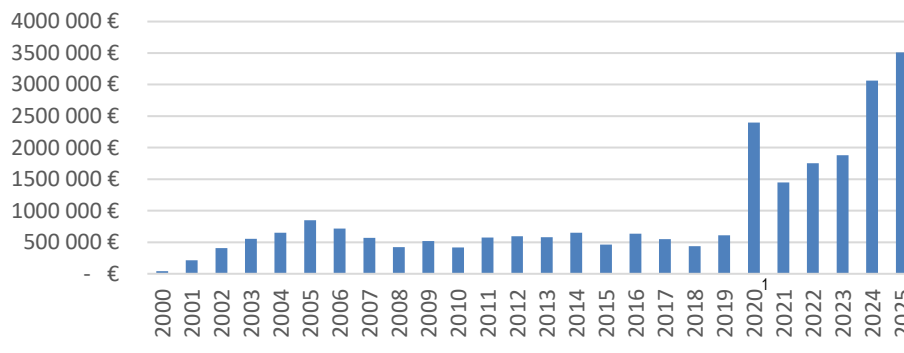
- En décembre 1999, le thème de la prévention contre les **maladies cardio-vasculaires** a été retenu car ces pathologies représentaient la première cause de mortalité en Alsace Moselle. Actuellement il s'agit de la deuxième cause de décès.
- En novembre 2004, le programme a été étendu à la prévention des **cancers** qui découlent des mêmes facteurs de risques. Depuis 2005, les cancers sont la première cause de mortalité en Alsace Moselle.
- Puis en décembre 2018, la **broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO)** a été ajoutée comme axe prioritaire. Cette pathologie ne constitue pas la plus importante des causes de décès mais le niveau de mortalité en Alsace Moselle est très élevé lorsqu'on le compare à celui de l'ensemble du Grand-Est et plus encore à l'ensemble de la France.
- En avril 2021, la prévention de la **désinsertion professionnelle** et l'accompagnement au retour à l'emploi des personnes malades, la prévention des **déficits de la vision et de l'audition** et la prévention de la **santé mentale** ont été ajoutés pour répondre aux nouveaux enjeux de santé publique.
- En octobre 2024, les administrateurs ont décidé d'étendre les subventions à l'**achat de matériel d'investissement** et aux **frais de fonctionnement ou de coordination** des structures qui mettent en place des actions de prévention en lien avec les thématiques prioritaires du Régime Local.

MISSION 2: PRÉVENTION



Les actions de prévention

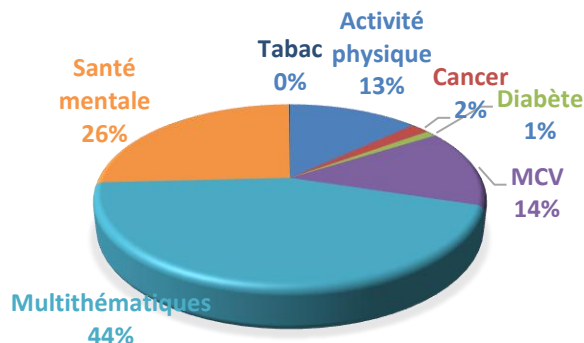
Evolution des financements prévention



1 - Contribution à la distribution de masques à la population d'Alsace Moselle pendant la crise sanitaire

En 2025, le conseil d'administration du Régime Local d'Assurance Maladie a émis **86 délibérations favorables**. Les chargées de mission ont suivi **113 actions de prévention, dont 47 nouvelles**. Pour la mise en œuvre des actions, **3 508 550€** ont été versés. Le nombre d'actions et l'engagement financier du Régime Local pour la prévention sont en forte hausse depuis 2020.

Répartition des subventions prévention par thème



Quelques chiffres sur les 113 actions de prévention soutenues par le Régime Local :

- 60% ciblent les adultes, 28% les adolescents et les enfants, et 8 % sont des actions qui s'adressent à tout public.
- 4% apportent une attention particulière aux personnes en situation de précarité sociale et économique (1%), et aux personnes en situation de handicap (3%).

1% des financements concerne une action de prévention secondaire du **diabète** au travers d'un dépistage itinérant de la rétinopathie diabétique, [RétinoEst](#).



D'autres actions visent le grand public adulte, mais également les enfants et adolescents dans leurs différents cadres de vie et/ou à risque de surpoids ou d'obésité. Le Régime Local d'Assurance Maladie participe notamment au financement du déploiement du programme national [Mission retrouve ton cap](#) et au déploiement d'actions de prévention du [Pôle APSA](#).



14 % des financements ciblent l'ensemble des **facteurs de risques cardio-vasculaires**. Ces actions sont principalement à destination du grand public ou du public salarié. Le Régime Local d'Assurance Maladie participe notamment au programme [je t'aime mon cœur](#).



44% des financements concernent **plusieurs thématiques de santé**. Certaines actions en milieux scolaires ou en centres socioculturels peuvent promouvoir une bonne santé physique et une bonne santé mentale. Depuis de nombreuses années, le Régime Local d'Assurance Maladie participe par exemple au programme [CAAPS](#).



26% des financements concernent la **santé mentale**. Ces actions visent, par exemple, à améliorer les compétences psychosociales des enfants dans les établissements scolaires. Le Régime Local d'Assurance Maladie soutient aussi les événements de déstigmatisation mis en place durant les Semaines d'Information en Santé Mentale.



13% des financements concernent l'**activité physique**. Ce sont souvent des actions de type « sport santé sur ordonnance ». Par exemple, le Régime Local d'Assurance Maladie participe au dispositif régional Prescri'mouv. Des programmes d'activité physique ont également été développés pour les populations en situation de précarité et pour les salariés, afin de répondre à leurs besoins spécifiques.



2% des financements concernent les **cancers**. Il s'agit d'actions qui visent les facteurs de risques. Par exemple, la réalisation d'un agenda scolaire pour les enfants avec des conseils sur la prévention solaire, l'alimentation ou encore le temps passé sur les écrans.



Moins de 1% des financements concerne la **lutte contre le tabagisme**.



Exemples d'actions de prévention financées par le Régime Local pour les salariés et pour le grand public.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les 4 réseaux de santé métabolique alsaciens ont fusionné en une seule structure : le **Pôle Accompagnement Prévention Santé Alsace (APSA)**.

La subvention du Régime Local a permis à ce partenaire de rencontrer environ **29 000 personnes** dans les lieux qui accueillent du grand public (gares, marchés, fêtes du sport, parcours du cœur, ...) à l'occasion de stands d'information et de sensibilisation pour **promouvoir une bonne nutrition**.

Lors de ces événements, plus de **6 000 personnes** ont effectué un dépistage du diabète. Au sein des entreprises, plus de **5 479 salariés** ont bénéficié de ces actions.

Sur l'ensemble de l'Alsace, **13 542 enfants et adolescents** ont également participé à des actions dans les collèges, les lycées, dans les structures extra-scolaires ainsi que dans des structures de la petite enfance (crèches, micro-crèches).



Des professionnels du Pôle APSA coaniment une action de promotion du sport et de la santé en lien avec les jeux olympiques et paralympiques à Colmar.

Exemples d'actions de prévention financées par le Régime Local pour les salariés et pour le grand public.



Le Camion M Ta Santé et son village de partenaires au quartier Franklin à Mulhouse.

Le Régime Local soutient le Bus **M Ta santé** porté par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Mulhouse Agglomération.

Ce bus a été inauguré le 6 mai 2024 en présence du Président du Régime Local et des partenaires.

Il permet d'aborder différentes thématiques de santé au sein des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). En 2025, 210 frottis et 732 mammographies ont été réalisés.

Le Régime Local soutient les actions innovantes qui renforcent la prévention des maladies cardiovasculaires. Dans ce cadre, le boîtier connecté Géocœur alerte les passants en cas d'arrêt cardiaque à proximité et facilite l'apport rapide d'un défibrillateur à la victime. Chaque minute sans intervention réduit d'environ **10 % les chances de survie**.

En 2025, plusieurs boîtiers ont été déployés en Alsace. Le président du Régime Local a participé aux inaugurations de Strasbourg et de Riedisheim, illustrant l'engagement en faveur de solutions concrètes pour la population.



Inauguration du dispositif Géocœur vendredi 29 août, à l'Aronde Riedisheim, en présence de M. Patrick Heidmann, Président du Régime Local, M. Frédéric Leybold, inventeur du dispositif, M. Loïc Richard, Maire de Riedisheim, ainsi que M. Raphaël Kirsch, responsable technique Grand-Est.

Exemple d'action en santé mentale financée par le Régime Local

La **Maison du Mieux-Être** a pour objectif de prévenir l'épuisement professionnel grâce à un accompagnement pluridisciplinaire, coordonné et accessible, intervenant le plus précocement possible.

Le jeudi 10 juillet 2025, la Maison du Mieux-Être a été inaugurée à Mulhouse.

Ce dispositif, unique en France, est le fruit de trois années de travail mené par le Centre de Réadaptation de Mulhouse. Il propose une prise en charge globale des personnes en situation de burn-out.

La Maison du Mieux-Être intervient à la fois sur les volets de **sensibilisation, d'accompagnement et de prévention des rechutes**, en favorisant la reprise de confiance, l'amélioration de l'état de santé et le retour à l'activité.



Inauguration de la Maison du Mieux-Être par les différents partenaires, le 10 juillet 2025, en présence de M. Heidmann, Président du Régime Local.

Le Régime Local d'Assurance Maladie soutient cette action innovante, qui s'inscrit pleinement dans une démarche de **prévention et de promotion de la santé sur le territoire**.

Exemple d'action nutrition financée par le Régime Local

L'outil **Escape Nutrigame®** a pour objectif de développer les connaissances en nutrition et santé, d'accompagner à la réalisation de choix éclairés en alimentation et activité physique et de contribuer au renforcement des compétences psychosociales des adolescents sur le territoire.

En 2025, **11 professionnels d'Alsace-Moselle** ont pu bénéficier de la formation pour mettre en place le jeu auprès de leur public jeune.



Session de formation des professionnels à l'outil Escape Nutrigame®

Investissement du Régime Local dans le sport santé

Dans le cadre du Contrat Local de Santé de Strasbourg, le Régime Local d'Assurance Maladie s'engage depuis 2012 aux côtés des acteurs territoriaux en co-finançant le dispositif **Sport Santé Sur Ordonnance**.

Ce dispositif permet de proposer une offre structurée et adaptée d'activité physique aux bénéficiaires du programme Prescri'Mouv, contribuant ainsi à la prévention, à l'amélioration de la santé et à la qualité de vie des publics concernés.

Fidèle à cet engagement de longue date, le Régime Local a pris part, le lundi 6 octobre 2025, aux **6e Assises Européennes du Sport Santé Sur Ordonnance**. Cet événement d'envergure, marqué par la richesse des échanges et la mobilisation de nombreux acteurs du champ de la santé, du sport et des collectivités, a été l'occasion de célébrer les 10 ans du Sport Santé Sur Ordonnance à Strasbourg.

Une étape symbolique qui souligne la pertinence et la pérennité d'un dispositif innovant, porté collectivement au service de la santé publique. Précurseur et volontaire, le Régime Local n'a pas hésité, il y a plus de dix ans, à s'engager dans cette aventure en apportant un soutien, convaincu de l'importance de l'activité physique comme levier de prévention et d'accompagnement des parcours de soins.

À l'issue de cette journée, Monsieur HEIDMANN, Président du Régime Local, a eu l'honneur de prendre la parole lors des discours de clôture, réaffirmant l'attachement de l'institution à ce partenariat, ainsi que sa volonté de continuer à soutenir des actions innovantes favorisant la santé et le bien-être de tous.



Table ronde des financeurs lors des 6èmes Assises du Sport Santé, avec la participation de Madame HORNBECK, Vice-Présidente de la Région Grand Est, Monsieur HEIDMANN, Président du Régime Local, et Monsieur MATT, Vice-Président de la Collectivité européenne d'Alsace et Dr Feltz, Président de la Maison Sport Santé de Strasbourg.

Les signatures de Contrats Locaux de Santé en 2025

Les **Contrats Locaux de Santé** (CLS) sont des dispositifs initiés par la loi Hôpital Patient Santé et Territoires de 2004. Ils ont pour objectif principal de réduire les inégalités territoriales de santé en mettant en œuvre des actions au plus près des populations d'un territoire.



Signature du deuxième Contrat Local de Santé du Ouest Bas-Rhin le 9 juillet 2025.
M. Dominique BUB, administrateur du Régime Local.

Signature du Contrat Local de Santé de Sarreguemines le 9 juillet 2025

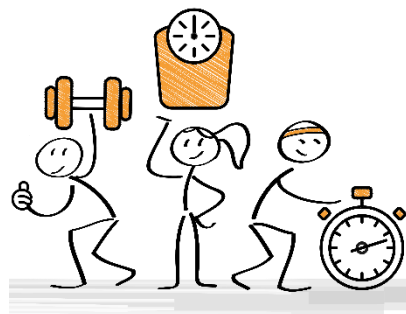
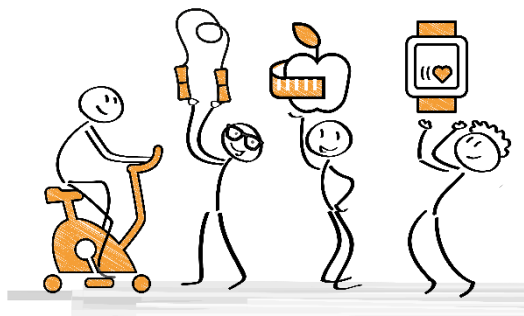


Autres signatures : CLS Warndt Naborien (13 juin 2025) et CLS Saulnois (11 septembre 2025)

Les Contrats Locaux de Santé

Le Régime Local est engagé dans 17 CLS alsaciens et mosellans :

Départements	Lieux
Bas-Rhin	Eurométropole de Strasbourg
	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Saverne
	Communauté de communes de la Vallée de la Bruche
Haut-Rhin	Communauté d'agglomération de Guebwiller
	Communauté de communes Sundgau et Sud Alsace Largue
	Ville de Mulhouse
	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thur Doller
	Saint Louis agglomération
Moselle	Eurométropole de Metz
	Communauté d'agglomération de Thionville
	Communauté d'agglomération de Forbach
	Communauté de communes de Sarrebourg
	Communauté de communes du Pays de Bitche
	Communauté d'agglomération du Val de Fensch
	Communauté de communes du Warndt Naborien
	Communauté de communes de Sarreguemines
	Communauté de communes du Saulnois

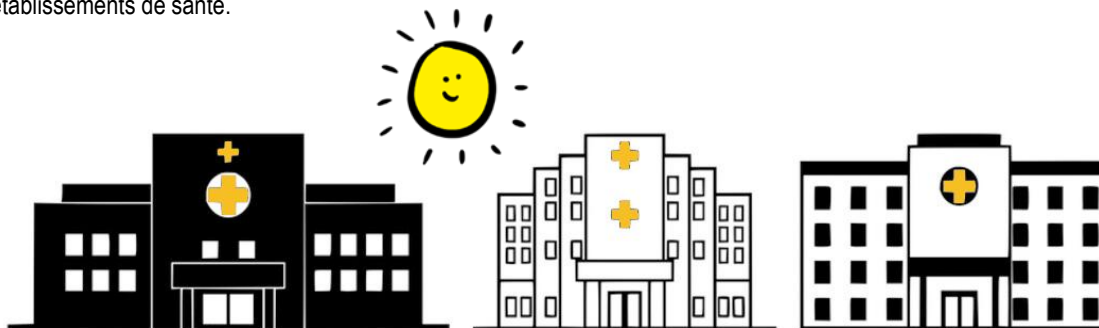


Renforcer l'action sanitaire et sociale sur le territoire

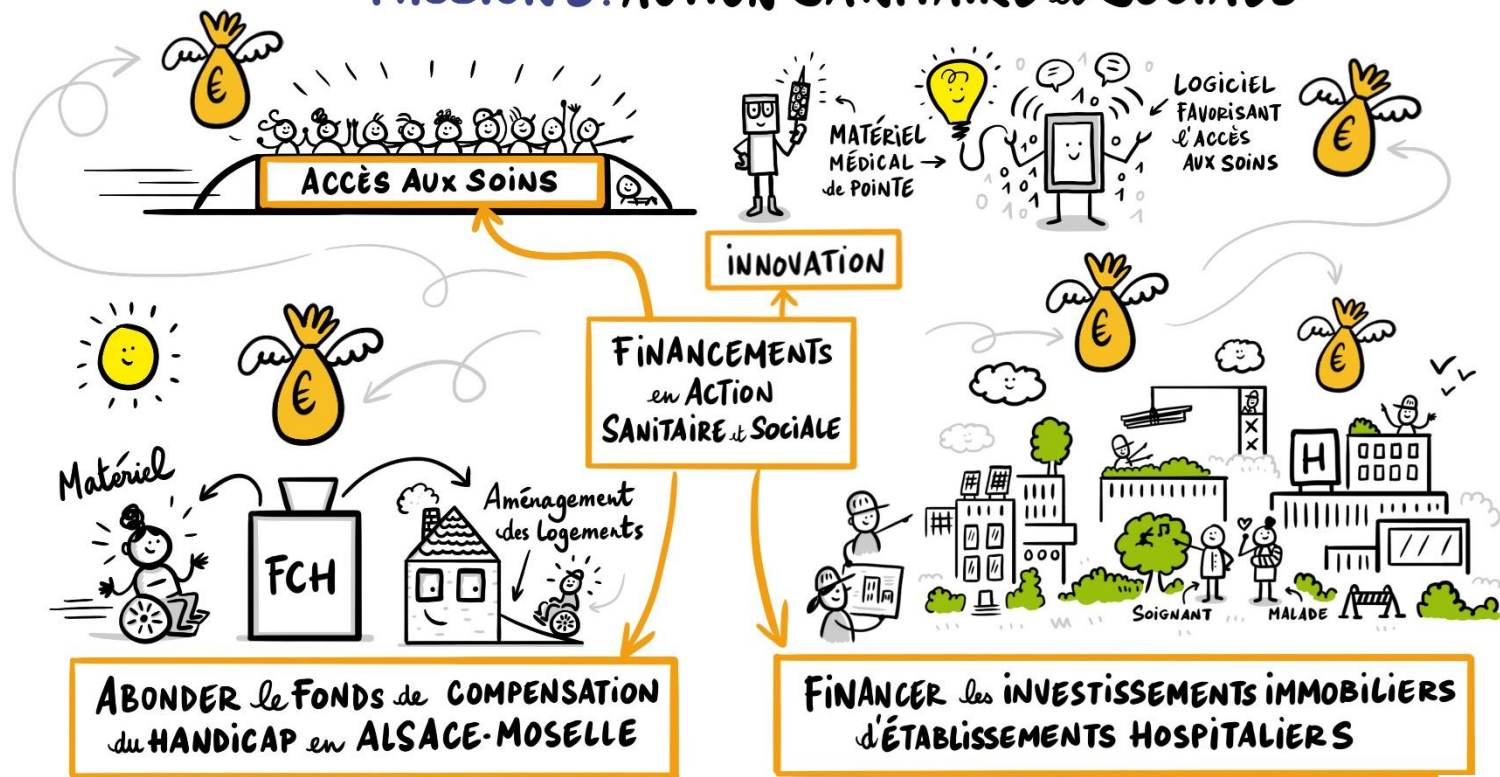
Champ d'intervention

Depuis 2024, le conseil d'administration a décidé d'agir sur le champ de l'action sanitaire et sociale. Le Régime apporte son soutien financier à des projets ou des dispositifs, pour mieux **répondre à des besoins non couverts de sa population ou de son territoire**.

Concrètement, cette action prend par exemple la forme de l'abondement des Fonds de Compensation du Handicap en Moselle et en Alsace (pour financer du matériel ou l'adaptation de logements de personnes en situation de handicap), de financement de matériel médical de pointe ou de logiciel favorisant l'accès aux soins, ou encore d'une aide à la rénovation et la restructuration d'établissements de santé.



MISSION 3: ACTION SANITAIRE et SOCIALE



30 ans de l'instance de gestion le 3 avril 2025



Cette année ont été célébrés **30 ans d'engagement pour la santé en Alsace Moselle autour d'un slogan « Santé et solidarité, une histoire locale d'avenir ».**

C'est un **Décret du 31 mars 1995** qui a permis la création d'une instance de gestion propre au Régime Local, qui englobe le conseil d'administration, associé à l'équipe administrative et la direction qui l'accompagnent au quotidien.

Le 8 juin 1995 a été installé le 1er conseil d'administration du Régime Local, sous la présidence de M. Daniel Lorthiois (Président de 1995 à 2020).

La célébration de cet anniversaire fut l'occasion de revenir sur ses réalisations et son impact à travers une rétrospective à la fois informative et conviviale.

Un événement fédérateur et tourné vers l'avenir : 150 participants ont pris part à la célébration.

L'après-midi a été rythmé par une conférence, des interventions d'experts et des pauses ludiques en présence de la troupe d'humoristes des improvisateurs .



Les improvisateurs





Temps forts :

- Une **table ronde** avec **M. Heidmann, Mme Lustig, Mme Freiss et M. Raynaud** (Directeur de l'IRDES) a permis de retracer **les origines et l'évolution** du Régime Local, ses réalisations les plus fortes et ses perspectives. Elle fut enrichie du point de vue de Denis Raynaud sur l'analyse des modèles de financement de la santé et du rôle équitable mais perfectible du Régime Local.
- Une **conférence inspirante** du **Dr Aurélien Benoïlid** (Président du Forum Européen de Bioéthique et neurologue), en lien avec la **santé mentale**, déclarée grande cause nationale pour 2025 (définitions et perceptions autour de la santé mentale, exploration des liens entre neurologie et psychiatrie, réflexion sur la relation corps-esprit).



Isabelle Lustig, Directrice du Régime Local, Anne-Céline Freiss, Directrice adjointe, Denis Raynaud, directeur de l'IRDES et Patrick Heidmann, Président du Régime Local, lors de la table ronde



Dr Aurélien Benoïlid (Président du Forum Européen de Bioéthique et neurologue)



- Un **temps convivial** a ensuite favorisé les échanges à travers des **animations sur 7 stands thématiques, du Régime Local et de quelques-uns de ses partenaires en prévention santé**, avec conseils interactifs et tests de santé :
- **CAAPS (Conseils et Accompagnement pour Agir en Promotion de la Santé en faveur des jeunes)** : outils et actions pour la santé des enfants
- **Ligue contre le cancer – Dispositif Lig'Entreprises pour la santé des salariés** : jeu de l'oie sur la thématique cancer
- **Pôle APSA (Accompagnement Prévention Santé Alsace)** : dépistages (glycémie), informations sur les risques cardiovasculaires
- **GIP-Nutrimouv (Maison Sport Santé de Strasbourg)** : prévention par l'activité physique et l'alimentation
- **Association 1,2,3 Sommeil** : quiz sur le sommeil
- **CADR'67** : animation vélos smoothies



Stands de partenaires du village de la prévention

- **Exposition historique et découverte ludique du Régime Local** : en présence d'administrateurs et de l'équipe administrative

Une célébration qui a mis en avant **la gratitude du Régime Local envers ses partenaires** et ouvert une réflexion collective sur des enjeux futurs : **solidarité, accès aux soins, innovation, prévention et santé mentale.**

Pour célébrer cet anniversaire, une frise retraçant les grandes dates et actions du conseil d'administration a été créée :

30 ANS DE GESTION LOCALE

2008	3 ^{ème} mandat	2013
■	Intégration des salariés itinérants et fin du critère d'affiliation lié au siège de l'entreprise	
■	Budget consacré : 3,1 millions € Actions prévention financées par an : 23	
■	Rapport d'information du Sénat : l'autonomie de gestion et la solidarité du Régime Local sont soulignées	
■	Rencontre du candidat à la présidentielle F. Bayrou avec le Président pour s'informer des avantages du régime	

2014	4 ^{ème} mandat	2019
■	Proposition de faire du Régime Local un acteur de la complémentaire santé d'entreprise	
■	Proposition de faire du Régime Local un acteur du 100% santé	
■	Minoration du tarif de la complémentaire santé employeur et possibilité de dispense pour les bénéficiaires du Régime Local	
■	Minoration du tarif de la CS2 pour les bénéficiaires du Régime Local	
■	Extension aux retraités résidant dans un autre Etat de l'Union Européenne	
■	Budget consacré : 3,3 millions € Actions prévention financées par an : 31	
■	Nouvelle thématique en prévention : broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO)	
■	100 ans du Régime Local : nouveau logo, nouveau site Internet, visibilité du Régime Local sur le site Ameli de l'assurance maladie	

2020	5 ^{ème} mandat	2021
	Alignement du renouvellement et de la durée du mandat sur celle fixée pour les conseils des organismes du régime général	
■	Prolongement jusqu'à 24 ans de l'âge des ayant droits bénéficiaires du Régime Local	
■	COVID – financement de masques pour la population et d'un outil numérique d'aide à la gestion de la pandémie	
■	Budget consacré : 3,8 millions € Actions prévention financées par an : 45	
■	Nouvelle thématique en prévention : santé mentale, désinsertion professionnelle, déficit de la vision et de l'audition	

2022	6 ^{ème} mandat	2025
■	Extension du niveau de remboursement sur les soins dentaires et les transports programmés	
■	Participation au dispositif « Mon soutien psy »	
■	Hausse du plafond du budget prévention à 3% des dépenses du Régime local (0,5% précédemment)	
■	Budget consacré : 9,6 millions € Actions prévention financées par an : 64	
■	Le modèle économique du Régime Local inspire le Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie sur l'articulation des régimes obligatoires et complémentaires.	
■	Audit du Régime Local au Sénat sur les complémentaires santé et le pouvoir d'achat des Français	

- Pour une meilleure couverture santé
- Pour ses bénéficiaires
- Pour la prévention en santé publique
- Pour la transparence et l'information aux assurés

régime local
le plus qui change la vie

Toujours plus de visibilité et d'informations aux assurés

Selon le baromètre de la CPAM du Bas-Rhin auprès de ses assurés, en 2025, **les retraités manquent d'information sur les conditions de maintien du Régime Local à la retraite**. Ils peuvent penser que le Régime Local est acquis à vie ou que le maintien ou l'ouverture des droits est automatique lors du passage à la retraite.

La Carsat Alsace Moselle a compétence exclusive pour attribuer le Régime Local à la retraite au regard de la carrière et gérer les pensions des bénéficiaires quel que soit leur lieu de résidence. La notification de retraite faisant mention du Régime Local est le justificatif à fournir à la CPAM pour attester du droit au Régime Local à la retraite.

Afin de fournir toutes les informations nécessaires aux pensionnés, **le site Internet de la Carsat Alsace Moselle a été enrichi d'informations relatives au Régime Local et de liens renvoyant vers le site du Régime Local**.

En février 2026, **les sites de l'assurance retraite ont également été enrichis en ce sens** (www.lassuranceretraite.fr et www.info-retraite.fr).

Et pour profiter d'un contact direct avec les assurés, le Régime Local tient également un stand lors des journées « **Forum retraite** » de la Carsat Alsace Moselle, ici le samedi 11 octobre 2025.

Sophie Pernin, attachée de direction, et Virginie Kiefer, chargée de mission juridique, à la Carsat Alsace-Moselle lors du Forum retraite du 11 octobre pour répondre aux questions des visiteurs

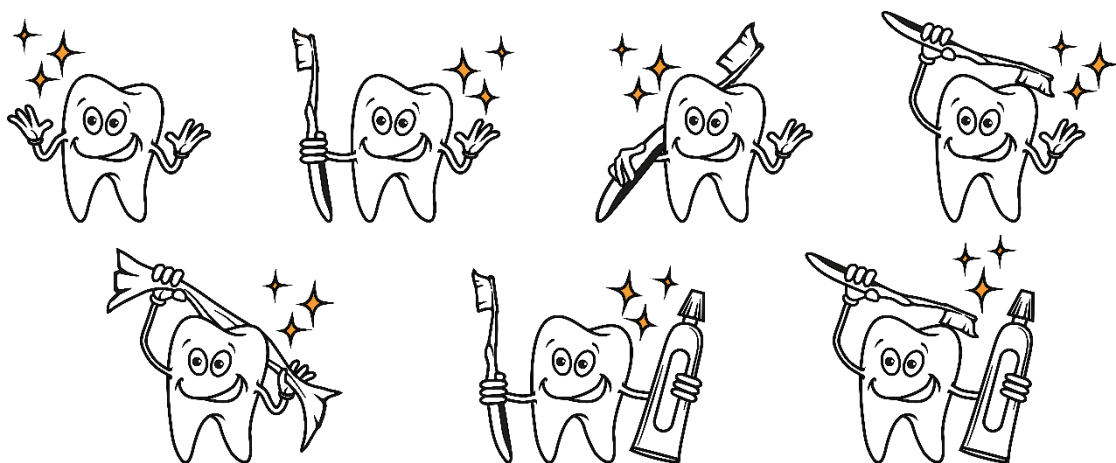


Le Régime Local participe au remboursement des examens bucco dentaires

Le Régime Local participe, depuis début avril 2025, au remboursement des examens bucco-dentaires, **à hauteur de 30%**, contribuant ainsi à un accès annuel à des soins dentaires préventifs pour les jeunes de 3 à 24 ans.

En complément des remboursements de 60% de l'Assurance Maladie obligatoire, cela permet de réduire le reste à charge lors des consultations de prévention, de suivi et de dépistage.

Cette prise en charge renforcée favorise la prévention des pathologies bucco-dentaires et encourage le suivi régulier chez le chirurgien-dentiste. En soutenant ces examens essentiels, le Régime Local participe à l'amélioration de la santé globale et au bien-être des bénéficiaires.



Le Régime Local renforce son dispositif de contrôle interne

Dans le cadre de l'amélioration continue de la gestion des risques et du renforcement du contrôle interne, un chantier structurant a été conduit en 2025 sur le **périmètre du recouvrement des cotisations**. Cette démarche s'inscrit dans une **dynamique globale visant à sécuriser les processus, fiabiliser les opérations et renforcer la traçabilité des actions**.

La conduite de ce projet s'est appuyée sur une **mobilisation importante des équipes opérationnelles**, en étroite collaboration avec le **département Audit et Pilotage de la CARSAT Alsace-Moselle**.

Au total, une vingtaine de réunions et d'ateliers de travail ont été organisés, réunissant les différents acteurs – ces travaux ont permis d'établir une **cartographie des risques, des fiches d'identité pour chaque risque et un plan de contrôle** qui sert de feuille de route pour les actions à mener.

Cette **approche collaborative** a constitué un levier essentiel pour garantir la pertinence et l'appropriation des livrables produits.

Les travaux engagés constituent une **base solide pour la poursuite de la démarche de contrôle interne**.

Les prochains axes porteront notamment sur :

- le suivi de la mise en œuvre effective du plan de contrôle
- l'actualisation régulière de la cartographie des risques
- l'intégration de ces outils dans une logique de pilotage global de la performance et des risques
- L'extension de la démarche aux autres processus et activités du RLAM



Extension des campagnes de fiabilisation des cotisations sur salaires

Depuis plusieurs années, le Régime Local d'assurance maladie mène avec les URSSAF d'Alsace et de Lorraine des campagnes de fiabilisation afin de s'assurer que la cotisation RLAM due par les salariés est effectivement prélevée par les employeurs situés en Alsace et Moselle.

Mais les URSSAF d'Alsace et de Lorraine ne sont pas les seules URSSAF à gérer des établissements situés en Alsace Moselle. En effet, les grandes entreprises et entreprises multi établissements fonctionnant en versement en un lieu unique, situées en Alsace Moselle, peuvent relever d'autres URSSAF.

En 2025, **la campagne de fiabilisation a été nationalisée** pour une mise en œuvre par les autres URSSAF gérant des employeurs en Alsace Moselle. **Elle a ainsi intégré le plan annuel de fiabilisation national**.

Le Régime Local s'engage aux côtés des MDPH pour compenser le handicap

Pour 2025, le conseil d'administration a décidé **d'abonder les fonds de compensation du handicap en Moselle et en Alsace** pour un montant total d'environ 115 000€. Ces fonds, gérés par les Maisons Départementales des Personnes Handicapées, permettent d'accorder des aides financières complémentaires aux personnes handicapées pour faire face aux frais liés à leur handicap restant à leur charge après avoir fait valoir leur droit à la prestation de compensation du handicap et aux autres aides légales. Ces fonds sont abondés par différents financeurs : Conseils Départementaux, Etat, CPAM, MSA ou encore CCAS. En 2025, ils ont **collectivement financé 362 aides en Alsace Moselle**, majoritairement des aides techniques (fauteuils roulants, prothèses, aides auditives, siège auto enfant, ...) et des aménagements du logement (aménagement salle de bain, cheminement extérieur) ou du véhicule.



Un outil innovant pour renforcer l'accès aux soins des patients atteints d'un cancer

Le Régime Local a financé également à hauteur de 300 000€ **l'évaluation de l'expérimentation de PANACÉE (PIAteforme d'iNformAtion du CancEr BronchiquE)** sur le territoire du Grand Est, porté par l'association Liberté Living Lab, en partenariat avec la Ligue Contre le Cancer, l'Agence Régionale de Santé, la Région Grand Est et en lien étroit avec les associations de patients et des établissements de santé du territoire. Cette **plateforme numérique de santé** dédiée au cancer du poumon permet de partager une information fiable, à jour et centralisée, identique aux patients et aux professionnels de santé.



Lancement de la plateforme numérique Panacée le 28 janvier 2026 à Strasbourg, en présence des partenaires impliqués dans ce projet et de Mme Isabelle Lustig, Directrice du Régime Local

Un engagement fort pour les projets immobiliers de trois hôpitaux

Le conseil a annoncé en 2025 sa décision d'allouer une aide financière exceptionnelle à des projets de rénovation et de restructuration de 3 établissements hospitaliers (Hôpitaux Civils de Colmar, Groupe hospitalier Sélestat-Obernai et Centre Hospitalier Régional Metz Thionville) pour un montant total d'environ 27 millions d'euros, répartis sur 6 ans (de 2025 à 2031).

Ces aides vont permettre d'améliorer la qualité des soins prodigués ainsi que l'accès aux soins pour la population du territoire et aussi améliorer les conditions de travail pour l'ensemble du personnel.

Ce soutien financier est le résultat d'un **travail partenarial étroit avec l'ARS Grand Est** et vient en complément des subventions octroyées par l'Agence pour ces projets.



Dans l'ordre : Annonce aux établissements de Sélestat et de Colmar le 21 mars 2025, par M. Heidmann et Mme Freiss, et de Metz-Thionville le 21 octobre 2025, par M. Heidmann et Mme Lustig



Un robot chirurgical de haute précision pour la santé des femmes et des enfants



Le Régime Local a décidé fin 2025 d'un don de 1,8 million d'euros à **la Fondation Université et Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS)** pour contribuer à l'acquisition d'un **robot chirurgical** pour le pôle de Gynécologie, Obstétrique et Fertilité des HUS, qui profitera également au pôle Pédiatrie.

Par ce soutien, le Régime Local encourage le **développement de la chirurgie mini-invasive de haute précision**. Cet investissement technologique majeur favorise l'amélioration des pratiques chirurgicales, la réduction des durées d'hospitalisation et l'accès à une offre de soins d'excellence pour les patients de la région.



Cérémonie de signature de la convention le 13 mai 2026 dans les locaux des HUS, sur le site de HautePierre, en présence de M. Samir Henni, Directeur Général des HUS, du Dr Claire Bopp, Vice-Présidente de la commission médicale d'établissement, d'André Renaudin, Président de la Fondation de l'Université de Strasbourg et des HUS, du Pr Chérif Akladios, chef du pôle gynécologie obstétrique et fertilité, de Jean-Martin Adam, Président du Régime Local (également ci-dessus) et Anne-Céline Freiss, Directrice par intérim du Régime Local, et des équipes des HUS et de la Fondation.

Soutien de l'espace « Être là »

Fin 2025, le conseil d'administration a décidé de soutenir l'association Pierre Clément pour créer et développer à Strasbourg **un lieu d'accueil, d'écoute et d'échange pour les personnes malades, endeuillées et leurs proches sur la fin de vie et le deuil.**

L'association s'appuie sur une équipe de professionnels, de bénévoles et un réseau de partenaires.

L'Espace Être-là Strasbourg est un lieu gratuit et ouvert à tous, qui propose :

- un accueil et une écoute pour les personnes malades, les proches, les aidants et les endeuillés
- des réflexions collectives sur les enjeux éthiques et humains de la fin de vie et du deuil
- des événements, des rencontres, des formations.



Patrice Diochet,
Président de
l'Association, lors de
l'inauguration de
l'Espace le 24 mars
2026



Forum Européen Bioéthique « Santé et Société »

Le Forum Européen de Bioéthique est une association qui a pour objectif principal de mettre à la disposition de **tous les citoyens les enjeux de bioéthique qui traversent notre société**. Elle organise depuis 2011 un forum annuel destiné à tous les citoyens.

Car le Régime Local n'est pas seulement un acteur de santé, mais aussi un acteur de cohésion sociale et de débat démocratique, il a décidé courant 2025 de soutenir l'édition 2026 du Forum Européen de Bioéthique sur le thème « **Santé et Société** ».

Cette édition a permis de nombreux débats éclairants entre experts, lycéens et grand public pour répondre à des questions essentielles sur la santé, entre les enjeux de l'individuel et ceux du collectif. L'une des tables rondes, dédiée à la prévention, a permis de **présenter le programme Caaps** conseils & accompagnement pour agir en promotion de la santé en faveur des jeunes, porté par l'Académie de Strasbourg. Comment favoriser des comportements sains sans être intrusif, sans heurter, sans conflit, ni jugement ? comment donner aux enfants le pouvoir d'agir ? ... Autant de questions éthiques soulevées durant cette table ronde.

Le lancement s'est tenu au Parlement Européen (Mme Anne-Céline Freiss, Directrice Adjointe, ci-dessus), et les tables rondes à l'Aubette (avec l'intervention notamment de Mme Léone Jung, infirmière conseillère technique du recteur et pilote du projet Caaps, 5^e intervenante ci contre).



80 ans de la Sécurité Sociale

En 2025, le Régime local a pris part à plusieurs temps forts célébrant les 80 ans de la Sécurité sociale.

Le Président Patrick Heidmann est intervenu dans ce contexte à un colloque organisé par l'institut François Geny de la Faculté de droit, sciences économiques et gestion de Nancy les 27 et 28 novembre 2025.

Cette participation aux échanges sur les défis actuels (soutenabilité des organisations, prévention, articulation des régimes) a permis la mise en avant d'un modèle de gouvernance paritaire, de sa solidité financière et de son impact concret sur le pouvoir d'achat des assurés.

Le Régime Local est attaché aux valeurs de la Sécurité Sociale avec laquelle il partage des enjeux contemporains communs.



E. Thévenin, Directeur du département d'histoire de l'université de Lorraine,
P. Heidmann, Président du Régime Local
C. Franceschi, Directeur Régional de l'Urssaf Lorraine

ALLER PLUS LOIN

+ de
REMBOURSEMENTS,
+ de PRÉVENTION
+ d'ACTIONS
LOCALES



UN SOUTIEN **FORT**
pour les FAMILLES,
les RETRAITÉS
et les DEMANDEURS
d'EMPLOI



Une GESTION LOCALE
et RÉACTIVE
par VOS REPRÉSENTANTS
au PLUS PRÈS des BESOINS
du TERRITOIRE



SANTÉ, SOLIDARITÉ, PROXIMITÉ,
le **RÉGIME LOCAL**: le + qui CHANGE la VIE



**régime
local**
d'assurance maladie
Alsace-Moselle

regime-local.fr



LE + QUI CHANGE LA VIE



Régime Local
d'assurance maladie d'Alsace-Moselle
36, rue du Doubs – 67000 Strasbourg
Tél. 03 88 25 25 24